



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°20/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boigontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soutani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huamé, Corinne Segretain.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeois.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant la nécessité de recruter de manière ponctuelle, en cas de besoin spécifique et en complément des emplois permanents, des vacataires pour les jurys d'examen, les modèles vivants et les interventions musique du CRD, ainsi que pour des conférences organisées par le CRD ou l'établissement d'enseignement artistique/conservatoire intercommunal dénommé "le Quarante",

Considérant la nécessité de recruter de manière ponctuelle, en cas de besoin spécifique et en complément des emplois permanents, un ou plusieurs journalistes-pigistes vacataire au sein du département valorisation attractivité et participation mutualisé,

Que les membres des jurys d'examen, les modèles vivants, les interventions musique, les conférenciers ainsi que les journalistes-pigistes répondent à une commande spécifique qui n'implique aucune continuité ou permanence,

Que les membres de jurys d'examen les modèles vivants, les interventions musique et les conférenciers reçoivent, sur état présenté après service fait, une rémunération forfaitaire à la vacation,

Que le journaliste-pigiste vacataire reçoit, sur état présenté après service fait, une rémunération forfaitaire à la pige,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les recrutements suivants sont autorisés, en tant que de besoin :

- de journalistes-pigistes vacataires pour réaliser des articles spécifiques pour le bulletin municipal de la ville de Laval ou celui de Laval agglomération.
- de vacataires pour les jurys d'examen du CRD,
- de vacataires pour les conférences du CRD ou du "Quarante",
- de vacataires pour les modèles vivants du CRD,
- de vacataires pour les interventions musique du CRD.

Article 2

Une indemnité de jury peut être accordée aux examinateurs qui interviennent dans le cadre des jurys d'examen du CRD et que cette indemnité est cumulable avec les indemnités pour frais de déplacement.

Le 40 ou le CRD peuvent rémunérer sous forme de vacation des conférenciers, des modèles vivants, des intervenants musique lorsque qu'aucune structure juridique ne permet de les rémunérer sur facture.

Article 3

Le taux de rémunération des vacataires est fixé selon le tableau suivant :

Type de prestations	Taux de rémunération
Journaliste-pigiste	65 € brut le feuillet
Membres de jurys d'examen	53 € brut par vacation orale
Conférencier	- 180 € brut / intervention de 2 heures au + - 220 € / intervention de + de 2 heures - Forfait préparation 2 heures : 50€
Modèle vivant	41 € brut de l'heure
Intervenants musique	Rémunération basée sur le montant brut horaire : - d'un AEA 1 ^{er} échelon pour les intervenants sans diplômes - d'un ATEAP2cl 1 ^{er} échelon ou d'un PEA cl normale 1 ^{er} échelon pour les intervenants avec diplôme

Article 4

Les dépenses résultant du recrutement des journalistes-pigistes seront payées sur le budget de l'agglomération et seront réparties entre Laval Agglomération et la ville de Laval dans le bilan de mutualisation.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Pierrick Guesné).

Le Président,

Signé : Florian Bercault